

COMMENT BÉNÉFICIER DES SUBVENTIONS ?

Marche à suivre

1. Vérifier si une espèce invasive figurant au verso est présente dans votre jardin.
2. Demander une offre auprès d'une entreprise pour l'intervention envisagée (voir les conditions précisées dans les formulaires de demande).
3. Remplir et envoyer le formulaire de demande en joignant l'offre et des photos de la situation.
4. Attendre la confirmation vous indiquant que l'intervention peut être réalisée. Dans certains cas, une visite sur place pourra être nécessaire.
5. Effectuer les travaux puis transmettre des photos « après intervention » ainsi qu'une preuve de paiement afin de pouvoir bénéficier du remboursement.

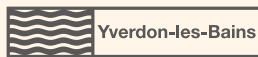
⚠ Pour le frelon asiatique, dont la destruction de nid peut s'avérer urgente, transmettez le formulaire rempli et la facture après l'intervention pour bénéficier de la subvention.

Financement

La Ville d'Yverdon-les-Bains rembourse l'entièreté des frais d'intervention professionnelle jusqu'à un montant maximum, variable selon l'espèce concernée. Les plafonds et les conditions d'octroi sont détaillés sur la page internet.

Retrouvez toutes les informations concernant ces subventions sur notre site internet :

Bureau de la durabilité
durable@yverdon-les-bains.ch
024 423 60 20



Luttons contre les ESPÈCES INVASIVES!

Subventions de la Ville d'Yverdon-les-Bains

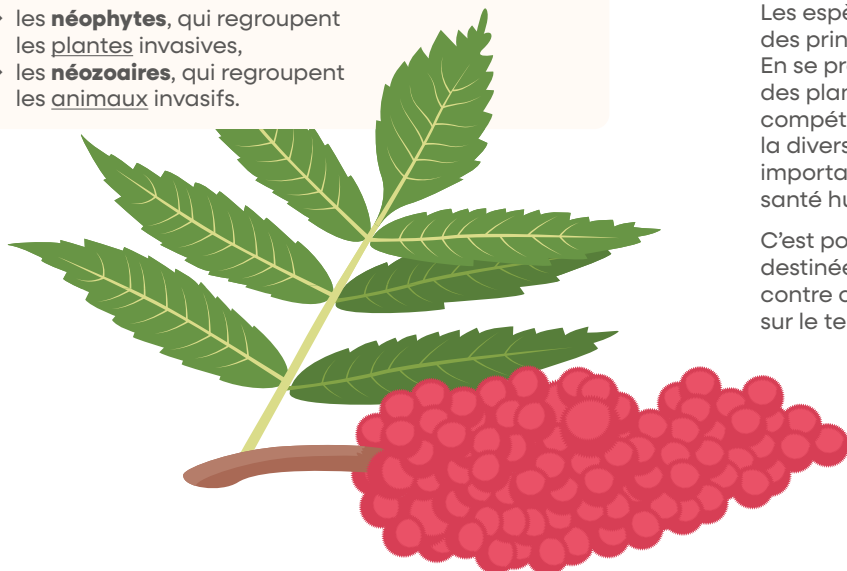


QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE INVASIVE ?

Une espèce invasive, ou exotique envahissante, est une espèce introduite, volontairement ou non, en dehors de la région dans laquelle elle se trouve naturellement. En l'absence de régulation, elle peut se développer de manière rapide et incontrôlée, au détriment de la flore et de la faune locales.

On distingue deux grandes catégories :

- les **néophytes**, qui regroupent les plantes invasives,
- les **néozoaires**, qui regroupent les animaux invasifs.



POURQUOI POSENT-ELLES PROBLÈME ?

Les espèces invasives font aujourd'hui partie des principales causes du déclin de la biodiversité. En se propageant rapidement, elles prennent la place des plantes et des animaux locaux, souvent moins compétitifs. Cela perturbe les écosystèmes, réduit la diversité des espèces, peut entraîner des coûts importants ainsi que des risques pour la santé humaine.

C'est pourquoi la Ville met en place des subventions destinées à accompagner les privés dans la lutte contre ces espèces et à freiner leur dissémination sur le territoire communal.

COMMENT RECONNAÎTRE LES ESPÈCES INVASIVES CIBLÉES?

FRELON ASIATIQUE

- Tête et abdomen **noirs**, extrémités des pattes **jaunes**
- **Nids primaires** situés près du sol (<2m) dès le printemps
- **Nids secondaires** situés en hauteur (>10m) dès la fin d'été



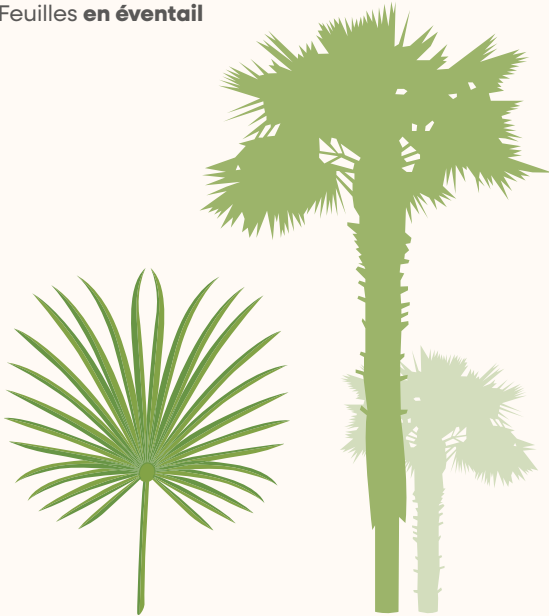
Frelon européen



Frelon asiatique

PALMIER CHANVRE

- **Plus grand** que les autres palmiers
- Feuilles **en éventail**



AILANTE GLANDULEUX

- **Fleurs jaunes** qui se transforment en **fruits ailés brun-rouge**
- Odeur des feuilles désagréable quand on les froisse
- **Attention** à la confusion possible avec le frêne!



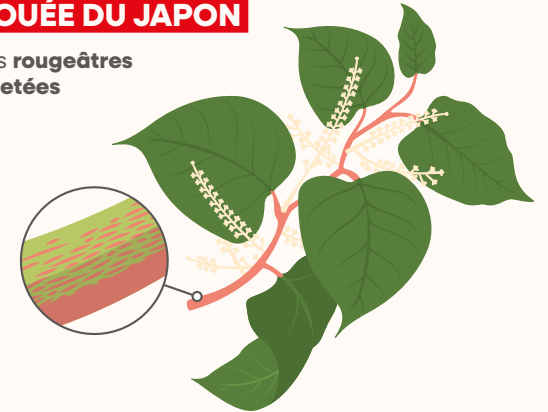
BUDDLEIA DE DAVID

- Attire les **papillons**
- Fleurs violettes **en grappes**



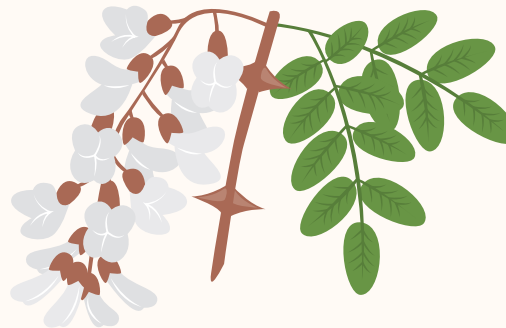
RENOUÉE DU JAPON

- Tiges **rougeâtres tachetées**



ROBINIER FAUX-ACACIA

- **Épineux**, fleurs **blanches**



SUMAC

- **Fleurs** caractéristiques **rouges**

